



2016-09-10
Domaine n°8 – 8.1 - 814
Domaines de compétence par thème

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 8 septembre 2016	L'an deux mille seize. Le quatorze septembre à vingt heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre YVROUD, Maire.
Date d'affichage 8 septembre 2016	<u>En exercice</u> : 23 <u>Etaient présents</u> :
Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 17 Absents : 6 Votants : 23	M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Jean-Louis BIANCO, M. Olivier TOURNAFOND, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Dominique STOLTZ, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Mme Anna OLLIVIER. <u>Absents ayant donné pouvoir</u> : Monsieur Michel PIERSON a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD. Monsieur Florent REGUILLO-LARA a donné pouvoir à Monsieur Bernard WATREMEZ. Monsieur Patrick PICARD a donné pouvoir à Madame Sylvie COUDRE. Madame Pascale MEURET a donné pouvoir à Monsieur Alain SARTORI. Madame Zahra CHARRIER a donné pouvoir à Madame Michèle ILBERT. Monsieur Morgan EVENAT a donné pouvoir à Madame Françoise FILIPPI. Monsieur Olivier TOURNAFOND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération n°14 du 19 novembre 2015 portant sur la fixation de la participation des familles lors de sorties du service jeunesse

Le Conseil municipal,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la délibération n°14 du 19 novembre 2015 portant la fixation de la participation des familles lors des sorties organisées par le service jeunesse ;
- **CONSIDÉRANT** la demande de certains collégiens ayant poursuivis leur scolarité sur la commune de la Rochette, mais n'y résidant plus, de pouvoir s'inscrire avec leurs anciens camarades aux sorties organisées par le service jeunesse ;
- **CONSIDERANT** l'importance de consolider le lien avec les jeunes scolarisés ou ayant été scolarisés sur la commune via les activités du service jeunesse ;
- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Madame FILIPPI, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, de l'enfance et de la petite enfance ;

Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la participation financière lors des sorties proposées par le service jeunesse comme suit :
 - . **30% du coût individuel de la sortie par jeune (entrée et transport) avec un minima à 5€ par sortie pour les Rochettois**
 - . **60% du coût individuel de la sortie par jeune (entrée et transport) avec un minima à 5€ par sortie pour les non-Rochettois ayant été scolarisés sur la commune de La Rochette sous réserve de places disponibles.**
- **DIT** que le paiement pourra s'effectuer après réception par les familles d'un titre de recettes ;
- **DIT** que la recette sera imputée à l'article budgétaire 7066.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Ont signé au registre, les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
délivré en Mairie de La Rochette
le
Le Maire



Pierre YVROUD